



PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025

Le 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre communautaire Noé-Tourigny pour tenir une séance **ORDINAIRE** où il y avait **QUORUM**.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur Alexandre Robert
Monsieur Charles Collin
Monsieur Guillaume-Éric Paquette

Madame Joanie Mailloux
Monsieur Patrick Giroux
Madame Renée Quévillon

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Fabiola Aubry, Directrice générale et greffière-trésorière
Madame Kim McDonald, Greffière-trésorière adjointe

La séance débute à 19 h 30

2025-11-123

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière du 17 novembre 2025, tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

2025-11-124

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 1er octobre 2025 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

(ADOPTÉ)

2025-11-125

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Giroux



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER les comptes du mois d'octobre au montant de 467 329, 13 \$ tels que déposés incluant les salaires versés, les comptes payés et les dépenses effectuées par délégation tel que prévu à l'article 961.1 du code municipal.

La greffière-trésorière adjointe certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

(ADOPTÉ)

RAPPORT DU MAIRE

Au niveau du conseil des maires, il y a eu la présentation des nouveaux maires et mairesses qui se joignent à la MRC Nicolet Yamaska. De plus, ce fut l'explication du budget et des quotes-parts qui seront analysés durant les deux (2) prochaines semaines. Une présentation a également été faite de la MRC au niveau de son rôle, de son champ de compétence et de la table MRC dont la mission est de dynamiser, de structurer et de promouvoir la région au niveau de la FQM et de l'UMQ. Il y a eu également l'analyse des différents comités de présentation ainsi que la nomination des élu(e)s qui vont siéger sur les différents comités (investissement, administratif, la MADA, l'environnement) Le prochain conseil des maires aura lieu le 26 novembre.

RAPPORT DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Au niveau de la Régie des déchets, le 1er janvier 2025 le gouvernement du Québec a désigné Éco Entreprises Québec pour être maître d'oeuvre du système de collecte de tri et de recyclage des contenants, des emballages et des imprimés. Éco Entreprise est un organisme à but non lucratif privé qui représente les entreprises au niveau des contenants, des emballages et des imprimés. À partir du 1er janvier, il y aura un changement de fournisseur pour la collecte d'ordures et de recyclage. La nouvelle entreprise qui a eu le mandat est E360-S solutions environnementales limitée. Il sera notre prochain fournisseur pour les cinq (5) prochaines années. L'impact sera un changement à prévoir au niveau des collectes qui auront lieu la journée du lundi au lieu du mercredi. Un calendrier sortira à cet effet et sera diffusé auprès de la population pour fin d'information.

Il y aura aussi un changement de fournisseur en ce qui concerne la réparation et la livraison des bacs à ordures et de recyclage. À partir de 2026, ce sera une entreprise et non les municipalités qui assurera le service aux citoyens et fournira des pièces aux bacs roulants, l'entreposage, la maintenance, la réparation, la livraison, et l'échange et retrait de bacs roulants.

Pour l'exercice 2026, la gestion des requêtes relatives aux réparations et aux livraisons des bacs de déchets et de recyclage sera assumée par l'entité de la Régie via la plate-forme connectée la ou chaque citoyen pourra se connecter à ce réseau. Il est à noter que les citoyens conserveront le même canal de communication téléphonique avec la Régie des déchets puisque la transition se fera en 2027. Les requêtes pour les bacs seront traitées dans un délai de 20 jours.

Les services seront tous facturés directement par la Régie des déchets qui imputera les frais aux citoyens. La demande sera transmise au fournisseur après le paiement du citoyen. Les encombrants demeurent à 3 fois par année et la collecte des matières recyclables débutera le 5 janvier 2026.



2025-11-126

DEMANDE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT DE BOIS SUR LE RANG DES PINS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT que la traverse sur le pont de bois dans le rang des Pins est à changer;

CONSIDÉRANT que le MTQ est en mesure de faire le remplacement des traverses et de la surface de roulement ainsi que les approches sur une distance de 15 m.;

CONSIDÉRANT que l'estimé des coûts pour les travaux est de 9 000 \$ (taxes non incluses).

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER au Ministère des Transports d'effectuer les travaux requis pour le remplacement du pont de bois sur le rang des Pins pour un montant estimé à 9 000 \$ (taxes non incluses).

(ADOPTÉ)

2025-11-127

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT que la fête de Noël répond aux besoins de la population en matière d'animation citoyenne et familiale;

CONSIDÉRANT que la fête de Noël répond aux objectifs définis dans la Politique familiale;

CONSIDÉRANT le vif succès remporté depuis les dernières années, une nouvelle programmation a été développée pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 000 \$ provenant de la Politique familiale est réservé pour la réalisation de fête de Noël;

CONSIDÉRANT la confirmation de plusieurs partenaires financiers dont : Beyond yourself, Peinture magnétic, Humus Sol, Transport JGRS Boudreault, Reseco, Dany Chabot, courtier immobilier, Député Donald Martel, Député Louis Plamondon, Hydraulique Martin, Escalier Bourque, Création Aster, et Centre de mécanique MB.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Alexandre Robert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la dépense au montant de 13 330 \$ (taxes non incluses) pour l'organisation de la fête de Noël.



D'AUTORISER Madame Fabiola Aubry, directrice générale à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi et à signer les différents contrats au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)

2025-11-128

AUTORISATION DE PASSAGE DU CLUB DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Centre-du-Québec renouvelle sa demande de l'année dernière en déposant les diverses traverses et les passages qui seront utilisés pour la prochaine saison.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les traverses et passages de motoneige pour la saison 2025-2026 sur les routes de la municipalité, soit :

1. La traverse du rang des Érables Ouest, entre les numéros civiques 152 et 183 sur le lot 5 445 656 et 5 445 286, propriété de Agri Gesco Ltée;
2. Le passage sous l'autoroute 20, près de la sortie 204, soit à la réunion du Rang des Plaines et du rang des Cèdres;
3. La traverse du Rang des Cèdres, près de la sortie 204 sud de l'autoroute 20 via le cadastre 5 231 513;
4. La traverse du Rang des Érables Est, près de la Route des Pins et à l'Est de la propriété de Monsieur Yvon Jalbert (814, des Érables) entre les cadastres 5 445 491 et le 5 445 475;
5. La traverse du Pont de la Rivière Blanche, dans le Rang des Pins.

(ADOPTÉ)

2025-11-129

ENTENTE AVEC LE SIUCQ DIVISION ARTHABASKA

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des sinistrés lors de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

CONSIDÉRANT que le SIUCQ est un service d'urgence complémentaire et de soutien aux autorités en place ;

CONSIDÉRANT que le SIUCQ offre des patrouilles préventives tout au long de l'année incluant l'Halloween ainsi que le soutien au service de sécurité incendie et à la municipalité lors d'événements majeurs ;

CONSIDÉRANT que le SIUCQ est également inscrit comme ressource au plan de mesures d'urgence.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'adhésion et de mandater Mme Fabiola Aubry, directrice générale, greffière-trésorière à signer l'entente du SIUCQ d'Arthabaska couvrant la période de janvier 2026 à décembre 2026 au montant de 1 309,44 \$.

(ADOPTÉ)

2025-11-130

**INSPECTION - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION
RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT - NOMINATION DES INSPECTEURS POUR
L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-EULALIE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Eulalie a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats, l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiments et en environnement);

CONSIDÉRANT les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Sainte-Eulalie;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie:

Monsieur Michel Trépanier
Monsieur Martin Miron
Madame Anne-Marie Désilets
Monsieur Simon P. Lévesque

(ADOPTÉ)

2025-11-131

**DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU MAYRAND
SITUÉE SUR LA LIMITÉ DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-
EULALIE ET SAINT-LÉONARD-D'ASTON (RANG 12)**

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Mayrand située sur la limite du territoire des municipalités de Sainte-Eulalie et Saint-Léonard d'Aston (rang 12) reçu le 24 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



DE TRANSMETTRE la demande d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Mayrand située sur la limite du territoire des municipalités de Sainte-Eulalie et Saint-Léonard d'Aston (rang 12) à la MRC de Nicolet-Yamaska.

(ADOPTÉ)

2025-11-132

NOMINATION DES ÉLUS SUR DIFFÉRENTS COMITÉS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 et qu'une nomination d'élu(e)s aux divers comités s'impose.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume-Éric Paquette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER :

Comité MADA

Madame Renée Quévillon représentante élue sur le comité de la MADA

Madame Joanie Mailloux représentante élue substitut sur le comité de la MADA

Comité Politique familiale

Madame Renée Quévillon représentante élue sur la Politique familiale

Comité CCU

Monsieur Patrick Giroux représentant élue sur le comité CCU

Monsieur Alexandre Robert représentant élue sur le comité CCU

Monsieur Gilles Bédard, élu d'office sur le comité CCU

Comité ICR

Monsieur Charles Collin représentant élue sur le comité ICR

Monsieur Guillaume-Éric Paquette représentant élue sur le comité ICR

Monsieur Patrick Giroux représentant élue substitut sur le comité ICR

Office municipal d'habitation (OMH)

Madame Joanie Mailloux représentante élue sur le CA de l'OMH

Régie incendie Bulstrode

Monsieur Gilles Jr Bédard représentant élue sur la Régie Bulstrode

Monsieur Charles Collin représentant élue substitut sur la Régie Bulstrode

Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets RIGIDBNY

Monsieur Charles Collin représentant élue sur la RIGIDBNY

Monsieur Gilles Jr Bédard représentant élue substitut sur la Régie des déchets

Réseau Biblio pour la bibliothèque de Sainte-Eulalie

Monsieur Alexandre Robert représentant élue pour la bibliothèque

Madame Renée Quévillon représentante élue substitut pour la bibliothèque

(ADOPTÉ)



2025-11-133

PAVL-PPA-CE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Charles Collin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 14 443 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

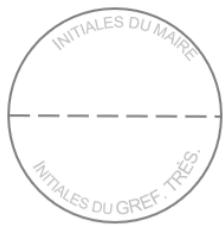
(ADOPTÉ)

2025-11-134

DEMANDE DE DON FABRIQUE ST-FRÈRE-ANDRÉ

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Frère-André a fait une demande de don afin d'obtenir de l'aide pour le déneigement.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER un montant de 800 \$ pour apporter un support à l'Église de Sainte-Eulalie dans ses opérations hivernales.

(ADOPTÉ)

2025-11-135

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Renée Quévillon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la levée de la séance à 21 h 00.

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

Gilles Jr Bédard
Maire

Fabiola Aubry
Directrice générale greffière-trésorière